

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mélyjade Côté

<https://www.cadre21.org/membres/d34c402b76238df047948a2b>

Date d'obtention : 2023-09-11 19:28:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une méthode simple pour intervenir efficacement. Les situations en lien avec le sextage peuvent dégénérer rapidement et les impacts sur la victime sont nombreux, je considère donc que cette trousse sera un atout important pour mon travail.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant qu'il n'est pas nécessaire de voir les discussions entre la victime et l'instigateur. Les jeunes ont tendance à nous montrer d'emblée ce qui se passe sur leurs téléphones pour qu'on les croit. Je pourrai maintenant leur expliquer de façon claire quel processus sera utilisé pour traiter la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il faudra éviter de questionner l'instigateur.